

 <p>— TERRE D'AVENIRS — DENV Service de l'Eau</p>	<p>Compte-rendu du COPIL « Projet Baignade en Essonne » n°2</p>	<p>Date : 12 février 2019</p> <p>Lieu : Salle Michel Conte Hôtel du département Evry</p>	<p>91 Essonne ca.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p>
--	---	--	---

COPIL Projet Baignade du 12 février 2019

Nom	Structure	Fonction	Présent	Excusé
Mme Vermillet	CD91	Vice-Présidente en charge de la transition écologique et de la croissance verte	x	
M Bayle	Corbeil-Essonnes	Maire adjoint	x	
M Dereu	CD91	DGA	x	
Mme Bonin-Rabelle	CD91	Directrice de l'environnement	x	
M Bardet	CD91	Chef service eau	x	
Mme Luez	CD91	Chef de Projet Baignade	x	
Mlle Mancel	CD 91	Apprentie	x	
Mme Kauffmann	CAUE91	Directrice	x	
M Linge	CAUE 91	Paysagiste	x	
Mlle André	CAUE 91/ CD91	Architecte apprentie	x	
M Barthel	Viry-Châtillon	Directeur des Sports	x	
M Caillaud	Viry-Châtillon	Maire Adjoint aux Sports	x	
M Pocato	Viry-Châtillon	DGA		
M Aubourg	SIARCE	Responsable métrologie	x	
M Sari	Marie de Draveil	Conseiller au Cabinet		
Mme Digiovanni	CD94	Animatrice contrat Seine Parisienne Amont	x	
Mme Moreno	EPT Grand Orly Seine Bièvre	Responsable Eau et assainissement	x	
M Barlemont	ARS DD91	Ingénieur d'étude Sanitaire	x	
Mme Auvity	ARS DD91	Ingénieur d'étude Sanitaire	x	
Mme Garnier-Sereno	AESN	Chargée d'opérations collectivités 91	x	
M Figueiredo	CD91	Chargé de mission Urbanisme	x	
M Meder	Soisy sur Seine	Maire Adjoint	x	
Mme Grisez	DRIEE	Directrice adjointe	x	
M Raout	DRIEA	Sécurité des transports fluviaux	x	
M Piel	CD91 Dir Sport	Responsable MDCS	x	
M Allain	VNF	Chef unité Seine Amont	x	
M Chalaux	Syage	DGA	x	
M Fenouil	CDT 91	Directeur Adjoint	x	
Mme Falguieres	Juvisy sur Orge	Maire adjoint	x	
M Fourmier	Juvisy sur Orge	Dir Com	x	
Mme Hamerstehl	Corbeil-Essonnes	Directrice de Projet	x	
M Melin	Ris Orangis	Maire-adjoint	x	

Mme Di Mario	CD91	Chargée de mission auprès de Mme Vermillet	x	
Mme Chauvière	Suez	Responsable ressource	x	
Mme Legros	EPT GORSB	Direction eau potable et perspective	x	

Madame Vermillet, vice-présidente déléguée à la transition écologique et à la croissance verte accueille les participants et rappelle le contexte de ce comité de pilotage. Ce comité de pilotage est le deuxième organisé pour ce projet baignade, porté par le Conseil Départemental de l'Essonne (CD91) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE). La mission du CD 91 est d'apporter une expertise technique, réglementaire et financière sur le projet. Le CAUE se focalise sur les sites et les enjeux globaux par rapport au projet et à l'aménagement du linéaire de la Seine. Ce projet fait suite au vote de la politique départementale de l'eau en septembre 2017.

Durant le mois d'octobre 2018, deux comités techniques ont été organisés : un portant sur les sites et les enjeux du projet, l'autre sur la qualité de l'eau et l'assainissement. Ce COPIL a pour objectif de présenter le travail réalisé et d'inciter les communes à se prononcer concernant l'Appel à Manifestation d'Intention (AMI).

Madame Luez, chef du projet baignade au CD91, présente le contexte du projet et évoque les différentes communes déjà rencontrées à savoir Viry-Châtillon, Juvisy-sur-Orge, Corbeil-Essonnes et Ris-Orangis.

Mme Mancel, apprentie au CD91 présente la synthèse des deux groupes de travail :

- **Qualité de l'eau et assainissement:** réglementation, analyse de la campagne de mesure de 2018, rédaction d'un rapport d'analyse et préparation de la campagne de mesure de 2019.
- **Sites et enjeux :** présentation de la démarche aux différents acteurs (communes, communauté d'agglomération ...), rencontres avec les acteurs et prise de connaissance des projets existants. Réflexion sur la faisabilité et sur les enjeux dans une vision globale.

Madame Pocato, Monsieur Caillaud et Monsieur Barthel, représentants de Viry-Chatillon présentent leur projet de design de service public et l'intégration du projet baignade dans la démarche de la commune. Le projet de reconquête de la baignade, s'inscrit, à Viry-Châtillon, au travers de l'objectif de mettre les usagers au cœur de la démarche et de la réflexion sur les équipements sportifs de la commune. La méthode employée est, tout d'abord, la rencontre et la consultation avec les usagers afin de connaître leurs besoins. Des idées sont proposées, expérimentées et évaluées afin de mettre en place les actions nécessaires. Pour ce faire, une identification visuelle et un site dédié ont été conçus (#veryviry sport). La plateforme regroupe les activités et parcours sportifs, les équipements disponibles, les événements... Grâce à cette démarche, la ville a été labélisée ville active et sportive. L'ouverture des quais de Seine présente une opportunité pour développer le sport grâce à l'interface du fleuve, avec la possibilité, dans un premier temps de développer un parcours sportif autour des quais de Seine, puis d'ouvrir un futur site de baignade.

La ville de Viry-Chatillon présente ensuite une vidéo de présentation de sa démarche. M Barthel souligne que le projet baignade peut-être également bénéfique pour l'apprentissage de la natation, notamment pour les scolaires. Effectivement, cela peut permettre aux villes sans piscine de proposer cette activité. Actuellement, les piscines intercommunales présentent un coût élevé. Mme Vermillet précise qu'aujourd'hui, les piscines intercommunales sont généralement saturées.

La première expérimentation faite sur Viry-Châtillon concernant la réappropriation des berges de Seine, lors d'un événement de balade avec la fermeture à la circulation, a été un succès, témoignant d'un fort intérêt de la population.

Madame Luez présente les risques de pollution ponctuelle liés à l'assainissement sur le site de Viry-Châtillon. Les dégradations de la qualité de la Seine proviennent principalement des rejets par temps de pluie apportant des pics de pollution importants. Pour ce faire, un travail sur les mises en conformité des branchements et à plus long terme sur la gestion des eaux de pluie à la source doit être envisagé. L'étude des SDA, des PLU et des rapports annuels du délégataire doit être faite site par site et de manière détaillée.

Une carte sur l'état d'avancement de la démarche de conformité des bâtiments publics au niveau des différentes communes est présentée. L'avancement et la disponibilité des données sont très variables selon les communes. Celles-ci se doivent d'avoir une démarche exemplaire si elles veulent inciter les particuliers à être conformes.

Mme Garnier, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie précise que, depuis le 1^{er} janvier 2019, l'aide apportée par l'agence a augmenté de 50 € par EH pour les Bâtiments publics et 500 euro pour les particuliers, soit 350 € par EH pour les bâtiments publics et 3500 € d'aide forfaitaire pour les particuliers.

Mme Vermillet propose de solliciter directement les communes pour lesquelles le CD 91 n'a pas de données. Mme Luez précise que l'information n'a pas été retrouvée et que les services responsables de l'assainissement seront interrogés. M Melin, maire adjoint à Ris-Orangis, demande qui délivre la conformité des bâtiments publics si deux structures distinctes sont responsables de l'assainissement dans la même commune. Mme Luez précise qu'il s'agit de la responsabilité du gestionnaire de chaque bassin versant.

Mme Falguières, maire adjointe de Juvisy, s'interroge sur la possibilité de sa commune à participer au projet baignade au vu des mauvais résultats de la campagne 2018 et des problèmes d'assainissement, mais confirme la volonté de s'investir dans la démarche du projet. De plus, elle demande quelle est la procédure pour bénéficier des aides de mise en conformité et pose le problème du manque d'information sur le sujet pour les particuliers. Mme Luez précise que le riverain doit demander directement à la collectivité compétente en assainissement et à son délégataire. Mais au vu de la difficulté pour le particulier de savoir à qui s'adresser, une information pourra être créée sur le site dédié à la baignade pour promouvoir les aides disponibles.

Mme Grisez directrice adjointe de la DRIEE précise que le SIAAP, dans le contexte du projet baignade MGP, a pour objectif de créer une plateforme dédiée aux différents acteurs de l'assainissement et de renvoyer les requêtes des particuliers vers les bons contacts.

Mme Falguières, maire adjointe de Juvisy pose également le problème des bateaux logements et de leurs mises en conformité pour l'assainissement. Mme Grisez, précise qu'un groupe de travail se penche sur ses problèmes au niveau du projet baignade MGP et des études sont réalisées afin de mettre en place des réseaux d'assainissement à quai pour le raccordement des péniches dans Paris.

Ce projet est porté par HAROPA et VNF. M Allain, chef unité Seine amont de VNF, précise que l'étude est encore à la phase préliminaire.

Madame Vermillet présente l'évènement du **big jump**, évènement européen créé depuis 2002, ayant pour vocation la reconquête des rivières et de rétablir le lien entre les cours d'eau et le citoyen. Cet évènement sera organisé dans le cadre du projet baignade et permettra de donner un meilleur éclairage pour le projet. Cette année, cet évènement se déroule le 14 juillet et Mme Vermillet exprime le souhait de réaliser une action symbolique dans le cadre de cette manifestation européenne et de travailler sur les possibilités de big jump.

Mme Kaufman, directrice du CAUE présente le point de vue du CAUE qui souhaite apporter une vision plus globale pour un projet commun. Le but est de porter et de globaliser les actions et les projets déjà existants autour de la Seine, en collaborant avec les différents acteurs. Pour ce faire, la rédaction de plusieurs livrets est envisagée. Le premier document de travail du livret DATA a été distribué aux différents acteurs présents au COPIL et il fait une synthèse de l'ensemble des données récoltées à propos de l'existant. La position du CAUE est d'interroger les acteurs sur la place de la Seine en Essonne. De plus, il faut nourrir l'imaginaire autour de la baignade en Seine et susciter l'envie des citoyens.

Alexis Linge, paysagiste au CAUE, présente l'organisation paysagère de la Seine en Essonne. On retrouve trois grandes situations d'organisation paysagère : la Seine du quotidien, l'espace productif et le linéaire nature et sport comme fil conducteur.

Les enjeux de la Seine comme figure du territoire soulèvent 6 enjeux :

- Bien naturel pour les Essonnais ;
- Réseau écologique intercommunal ;
- Adaptation du territoire et altérations climatiques ;
- Bien-être des essonnais et des visiteurs ;
- Atouts naturels, sportifs et touristiques ;
- Projets locaux au service d'un projet de territoire partagé.

Mlle André, apprentie architecte au CD 91 et au CAUE, rappelle la volonté de la mise en valeur des actions et des usages déjà existants, peu visibles actuellement (euro vélo route, présence de nombreux clubs d'avirons,). De plus, il faut développer les différents rapports à l'eau (sur l'eau, dans l'eau et au bord de l'eau) avec les différentes façons de longer, appréhender et traverser le fleuve. Le but est d'également de construire un projet commun, une diversification des actions favorisées, retourner les villes sur le fleuve, renforcer le linéaire et les continuités écologiques et retrouver l'épaisseur de la Seine.

M Linge explique que la démarche du projet s'articule sur trois volets :

- Qualité de l'eau ;
- Aménagement ;
- Communication (Site internet, exposition communes, label, évènements...)

Un planning prévisionnel pour l'année 2019 est présenté.

Mme Luez revient sur les axes de travail du CD 91, à savoir la préparation de la campagne de 2019 et l'analyse des pressions de l'assainissement. Le prochain COTECH sur la qualité de l'eau et l'assainissement aura lieu courant avril. La manifestation d'intérêt auprès du CD91 est nécessaire

pour les communes voulant se joindre au projet. La **date limite est prévue fin mars**, afin d'organiser la campagne de mesure.

Deux communes ont envoyé leur courrier officiel à savoir Ris-Orangis et le Coudray- Montceau. L'AMI correspond à la première étape pour lancer la démarche et pour évaluer la faisabilité et la campagne d'analyse. A la date du 08 mars, les communes de Draveil, Juvisy sur Orge, Viry-Chatillon, Soisy sur Seine ont manifesté leur intérêt ;

M Bayle demande ce qu'il en est de l'exploitation des mesures réalisées sur la qualité bactériologique de la Seine, provenant d'autres acteurs, notamment sur les usines d'eau potable de SUEZ. Mme Luez précise que les mesures sont déjà collectées. Cependant, le contrôle bactériologique au niveau des captages d'eau potable en Seine est réalisé une fois par mois uniquement.

Mme Chauvière, représentante de Suez précise que deux appareils de mesure 'Fluidion' vont être installés sur la station d'alerte et d'auto-surveillance en amont de l'usine de Viry-Châtillon. Ce fluidion va permettre de réaliser une mesure en direct et en continu (1 mesure par jour en E. intestinaux et E. Coli). Les premiers résultats sont prévus pour mars-avril 2019 et ils pourront être transmis dans le cadre du projet.

La commune de Ris-Orangis est fortement impliquée au niveau du projet du Conseil Départemental et au niveau local. Une étude prospective pour le devenir des berges a été réalisée par le bureau d'étude 'attitude urbaine'. Ce projet sera présenté dans le cadre d'un atelier de démocratie participative : Ris en Seine, redessins nos rives, le samedi 16 février de 10h à 12h, permettant un premier contact avec la population. De plus, le 16 mars, une balade urbaines est prévue afin d'interpeller les habitants. Ce projet s'inscrit en complément de l'approche de Viry-Châtillon, faisant également appel à l'approche participative des citoyens.

Madame Vermillet remercie les participants pour leur présence et conclut le COPIL en soulignant l'intérêt du projet. Effectivement, il permet de mobiliser les Essonnais et de protéger les ressources fragiles en lien avec le changement climatique. Ce projet permettra une amélioration de la qualité de vie des habitants au sein de l'Essonne.